

Pétition sur la sauvegarde des semences à la Chambre des communes réunie en Parlement :

Nous, sousignés, résidents du Canada, reconnaissons les droits inhérents des fermiers - découlant de milliers d'années de coutûmes et de traditions - de librement sauvegarder, ré-utiliser, sélectionner, échanger, conditionner, entreposer et vendre toutes leurs semences. Toutes restrictions imposées sur les pratiques traditionnelles des fermiers nuisent à ces fermiers, aux citoyens et à la société en général. Les modifications à la *Loi sur la protection des obtentions végétales*, promulguées en 2015, ont supprimé à seulement un simple « privilège accordé aux agriculteurs » le droit des fermiers de sauvegarder et de planter les graines de leurs cultures ; ce privilège qui est maintenant en danger d'être restreint et/ou d'être éliminé par des règlements.

Donc, vos pétitionnaires demandent au Parlement d'enchasser en législation les droits inaliénables des fermiers et des autres Canadiens de librement conserver, ré-utiliser, sélectionner, échanger, conditionner, entreposer et vendre leurs semences. De plus, nous demandons au gouvernement du Canada de s'abstenir de promulguer des règlements sous l'égide de la *Loi sur la protection des obtentions végétales* qui mineraient davantage les droits des fermiers et/ou qui augmenteraient les coûts des fermiers en réduisant ou en éliminant ce « privilège accordé aux agriculteurs ».

NOM (lettres moulées)	ADRESSE	SIGNATURE